

Retraite auto-entrepreneur : quel sera le montant de ma retraite ?

- **Vos trimestres dépendent de votre chiffre d'affaires, pas de vos heures.** En 2026 : 24 115 € de CA en vente, 13 992 € en prestations BIC, 10 850 € en libéral BNC ou 11 168 € à la Cipav pour 4 trimestres.
- **La retraite de base vaut 50 % du revenu moyen retenu** (environ 30 % du CA en vente, 52 % en prestations BIC, 66 % en libéral), sur les 25 meilleures années, plafonné à 48 060 €.
- **Une partie des cotisations achète des points de complémentaire** : au régime général (RCI), 21,726 € le point en 2026 et 1,347 € de pension annuelle par point ; 2,89 € par point à la Cipav.
- **Exemple** : 30 000 € de CA en prestations de services toute une carrière = environ 920 € brut par mois, portés à 1 180 € par le minimum contributif si vous partez à taux plein avec une carrière entièrement cotisée.
- **Avec un CA modeste, c'est le minimum contributif (de 756,29 € à 903,93 € selon la durée cotisée, sous conditions) qui fixe la base.** Le niveau de vie se construit avec une épargne complémentaire, le plus tôt possible.

1 803 € de revenu cotisé pour 1 trimestre (150 × SMIC horaire 12,02 €)	4 trimestres au maximum par an, tous régimes confondus	50 % du revenu annuel moyen : taux plein de la base	48 060 € revenu retenu maximum (PASS 2026), base plafonnée à 2 002,50 € par mois	903,93 € minimum contributif maximal 2026 (carrière entièrement cotisée, taux plein)	67 ans taux plein automatique ; âge légal de 62 ans 9 mois à 64 ans
--	--	---	---	---	--

1. Valider ses trimestres : seuils de chiffre d'affaires 2026

Activité (CA annuel)	1 trimestre	2 trimestres	3 trimestres	4 trimestres
Vente, hébergement, restauration (BIC)	6 029 €	12 058 €	18 087 €	24 115 €
Prestations de services BIC	3 498 €	6 996 €	10 494 €	13 992 €
Libéral non réglementé (BNC)	2 713 €	5 425 €	8 138 €	10 850 €
Profession libérale réglementée (Cipav)	2 792 €	5 584 €	8 376 €	11 168 €

Régime général : calcul BL ASSUR selon la méthode officielle (circulaire Cnav 2026-12, fiche Service-Public F23369), arrondi à l'euro supérieur. Cipav : seuils publiés par Service-Public. Méthode : CA × taux global × part retraite de base (43,45 % en BIC, 46,40 % en BNC) ÷ 17,87 % = revenu cotisé ; 1 trimestre par tranche de 1 803 €. Pas de CA = pas de trimestre ; l'Acre ne réduit pas les droits ; seules les cotisations payées comptent.

2. Où va votre cotisation

Activité	Taux 2026	Part base	Part compl.
Vente, hébergement, restauration	12,3 %	43,45 %	19,75 %
Prestations de services BIC	21,2 %	43,45 %	19,75 %
Libéral non réglementé (BNC)	25,6 %	46,40 %	21,00 %
Libéral réglementé (Cipav)	23,2 %	29,50 %	30,70 %

Hors formation professionnelle (0,1 à 0,3 %) et versement libératoire de l'impôt, qui n'ouvre aucun droit. Acre : taux réduit de 50 % (créations jusqu'au 30 juin 2026) ou de 25 % (à partir du 1er juillet 2026) pendant 4 trimestres civils, droits calculés sur le taux plein.

3. La retraite de base

Revenu annuel moyen (25 meilleures années, plafond 48 060 €) × taux (50 % au taux plein) × trimestres validés + trimestres requis (167 à 172)

Exemple : Léa, graphiste BNC, 30 000 € de CA. Revenu retenu 19 941 €. Carrière complète : 19 941 € × 50 % = 9 971 € par an, soit 831 € brut par mois.

Décote : 0,625 point de taux par trimestre manquant, au plus petit des deux comptes (durée requise ou 67 ans ; 20 au maximum, 12 à 64 ans). Complémentaire RCI minorée de 1 % par trimestre manquant (1,25 % au-delà de 12). Surcote : 1,25 % par trimestre au-delà du taux plein. Taux plein automatique à 67 ans.

Le minimum contributif, filet de sécurité des petits CA

Si vous partez à taux plein, après avoir demandé toutes vos retraites, votre retraite de base du régime général ne descend pas sous 756,29 € par mois en 2026 (carrière complète), plus une majoration proportionnelle à la durée cotisée à partir de 120 trimestres cotisés, jusqu'à 903,93 € au total pour une carrière entièrement cotisée. Proratisé si carrière incomplète, réduit si l'ensemble des pensions dépasse 1 444,89 € par mois. Karim, vente, 30 000 € de CA, 172 trimestres cotisés : base calculée 374 €, portée à 903,93 €. Pas de minimum contributif à la Cipav ni en cas de décote.

4. La retraite complémentaire par points

Cotisation complémentaire de l'année (CA × taux × 19,75 % ou 21 %) ÷ **21,726 €** = points ; chaque point vaut **1,347 €** de pension annuelle (valeurs 2026)

Exemple : prestations BIC, 30 000 € de CA : 30 000 × 21,2 % × 19,75 % = 1 256 €, soit 58 points par an (57,8 arrondi au plus proche). Sur

43 ans : 2 494 points, 3 359 € par an, 280 € brut par mois. En libéral BNC, 74 points par an, soit 357 € par mois.

Libéraux non réglementés : aucun point avant juillet

2024

Jusqu'au 30 juin 2024, le forfait des libéraux du régime général ne finançait pas de complémentaire. Depuis, la part complémentaire est montée à 7,85 % (second semestre 2024), 13 % (2025) puis 21 % (2026). Vérifiez votre relevé sur info-retraite.fr.

Cipav : base et complémentaire en points, 0,6599 € et 2,89 € par point en 2026 ; un point de complémentaire pour 47,40 € cotisés.

5. Quelle retraite selon mon chiffre d'affaires (carrière de 43 ans, départ à taux plein, euros 2026)

Activité	CA annuel	Trim./ an	Revenu retenu	Base calculée	Avec minimum contributif	Complémentaire	Total brut / mois
Prestations BIC	15 000 €	4	7 732 €	322 €	904 €	140 €	1 044 €
Prestations BIC	30 000 €	4	15 464 €	644 €	904 €	280 €	1 184 €
Libéral BNC	15 000 €	4	9 971 €	415 €	904 €	179 €	1 083 €
Libéral BNC	30 000 €	4	19 941 €	831 €	904 €	357 €	1 261 €
Libéral BNC	50 000 €	4	33 236 €	1 385 €	inchangée	599 €	1 983 €
Vente (BIC)	30 000 €	4	8 972 €	374 €	904 €	164 €	1 068 €

Calculs BL ASSUR du 5 octobre 2026 : montants bruts, règles 2026 maintenues, CA constant, carrière de 43 ans entièrement cotisée, points arrondis au plus proche, autres pensions à ajouter. Le simulateur de la page en ligne personnalise ce calcul (date de naissance, trimestres cotisés et assimilés, autres pensions).

6. À quel âge partir

Année de naissance	Âge légal	Trimestres
1963 au 31 mars 1965	62 ans et 9 mois	170
1er avril au 31 décembre 1965	63 ans	171
1966	63 ans et 3 mois	172
1967	63 ans et 6 mois	172
1968	63 ans et 9 mois	172
1969 et après	64 ans	172

Service-Public F23369 après la LFSS 2026 (suspension de la réforme de 2023). Taux plein automatique à 67 ans. Retraite progressive dès 60 ans avec 150 trimestres et une baisse de revenu de 20 à 60 %.

7. Cas particuliers

- **Salarié et auto-entrepreneur** : 4 trimestres par an au total, mais les revenus s'additionnent dans le revenu moyen.
- **Retraité et auto-entrepreneur** : cumul intégral = seconde pension plafonnée à 5 % du PASS (2 403 € par an) ; cumul plafonné = revenu de l'activité reprise limité à 24 030 € par an, sans droit nouveau. Nouvelles règles pour les retraites prenant effet à partir de 2027.

Check-list

- ✓ Je connais mon seuil de CA pour 4 trimestres.
- ✓ Je déclare et je paie à chaque échéance.
- ✓ J'ai vérifié mon relevé de carrière (trimestres et points).
- ✓ Je connais mon âge légal et mes trimestres requis.
- ✓ J'ai une estimation de ma pension et de mon taux de remplacement.
- ✓ J'ai mis en place un complément d'épargne et une prévoyance qui maintient mon revenu.

Sources : Service-Public F23369 (1er avril 2026) ; circulaires Cnav 2026-12, 2025-31, 2026-01, 2025-33 et 2026-16 ; décret n° 2025-943 ; loi n° 2025-1403 (LFSS 2026). Décret n° 2026-699 (24 ou 23 meilleures années pour les parents). Document d'information sans valeur contractuelle : seule votre caisse de retraite détermine vos droits. Page mère et simulateur : bl-assur.fr/retraite-auto-entrepreneur-quel-sera-le-montant-de-ma-retraite/

8. Six leviers pour améliorer sa retraite

1. Viser le seuil des 4 trimestres chaque année.
2. Déclarer, même à 0 €, et payer sans trou.
3. Contrôler son relevé de carrière chaque année sur info-retraite.fr.
4. Racheter des trimestres au bon moment, après chiffrage.
5. Épargner sur un PER individuel : versements déductibles jusqu'à 10 % des revenus professionnels (minimum 4 710 € en 2026) ; pas de déduction Madelin en micro-entreprise.
6. Protéger son revenu avec une prévoyance d'indépendant : un arrêt long met le CA, donc les cotisations, à zéro. La prévoyance compense la perte de revenu ; elle ne crée pas de droits à la retraite.

Faire le point avec BL ASSUR

Courtier indépendant depuis 2017, 0 € de frais de courtage, plus de 30 partenaires assureurs : lecture de votre relevé de carrière, estimation de votre pension, épargne retraite et prévoyance d'indépendant. Premier retour sous 24 h ouvrées. 01 86 90 08 99 • bl-assur.fr/contact-demande-de-devis/